

ANNEXE N° 4
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & l'Association C.O.C.P.T
ANNEE CONCERNEE : 2019

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **TROIS MILLE CINQ CENTS EURO (3 500,00 €)** pour soutenir la Corrida de Thiais qui se déroulera le 1^{er} Décembre 2019.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 7 Octobre 2019 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT

Président



Pour l'Association C.O.C.P.T

M. Patrick POUILLIEUTE

Président

ASSOCIATION C.O.C.P.T.
Patrick POUILLIEUTE
Président
18, rue du Noyer Grenot - 94310 ORLY
Tél. 06 09 56 78 88
patrick.pouillieute@gmail.com